



Collaud Romain

Favoriser la formation professionnelle supérieure

Cosignataires : 6

Réception au SGC : 19.11.15

Transmission au CE : *24.11.15

Dépôt et développement

L'Etat de Fribourg a consenti à des investissements importants pour ses écoles supérieures et supporte des frais de fonctionnement importants. Le coût pour les étudiants est correct, voire modeste. Grâce à cela, notre canton peut se targuer d'avoir des écoles, telles que université, HES, HEG, HEP, école d'ingénieurs et d'architectes, etc., de très bonne qualité et les étudiants qui en ressortent sont très bien formés. Les efforts ainsi consentis par notre canton sont donc pleinement justifiés.

Pour ceux qui choisissent la filière de la formation professionnelle, l'Etat de Fribourg les soutient activement jusqu'à l'obtention d'un CFC, voire d'une maturité professionnelle. Au vu de l'évolution technique et des marchés, cette formation professionnelle doit être complétée. En effet, d'une part, nos entreprises, principalement dans l'artisanat, le commerce, l'industrie et même les services (par exemple fiduciaire), ont besoin d'employés et de cadres de plus en plus qualifiés et, d'autre part, nos jeunes ne peuvent plus se satisfaire d'une formation de base (CFC) s'ils veulent espérer être concurrentiels sur le marché de l'emploi et/ou obtenir des postes à plus haute valeur ajoutée. Aussi, ils doivent compléter leur formation par un brevet, une maîtrise, ou une autre formation y relative.

Malheureusement, même si ces formations sont prises en charge en partie par le secteur privé, le coût pour les étudiants reste élevé. Certes, certaines entreprises paient tout ou partie de ces formations à leurs employés et ceux-ci les suivent en emploi, de sorte qu'ils ont des salaires. Toutefois, pour la majorité, le coût d'une formation professionnelle est élevé et freine l'élan de bon nombre de jeunes pourtant compétents et motivés.

Se pose dès lors la question de savoir comment l'Etat de Fribourg pourrait, dans l'intérêt des jeunes mais aussi des entreprises (existantes et/ou à attirer dans notre canton), mieux favoriser cette formation professionnelle supérieure. L'Etat, qui investit des sommes importantes pour les écoles, pourrait aussi soutenir plus ce domaine. Il y aurait évidemment retour sur investissement par le biais des impôts que paieraient par la suite les bénéficiaires des formations susmentionnées. Il convient de rajouter que le tissu économique du canton est principalement constitué de PME et que ces titulaires de formations professionnelles supérieures sont de potentiels créateurs d'entreprises et donc d'emplois.

Il convient de préciser que la situation économique et financière du canton est préoccupante et que le postulat demande donc une évaluation de la situation dans le but de trouver des solutions afin d'améliorer son attractivité et non pas d'engager de nouvelles dépenses importantes dans un futur proche.

Par conséquent, par ce postulat, je demande au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur les points suivants :

1. Actuellement, comment le Canton de Fribourg soutient-il ces formations professionnelles supérieures et quel est le montant global dépensé?
2. Quelle est la situation dans les autres cantons, notamment dans les cantons limitrophes au nôtre?
3. Quel est l'impact salarial lorsqu'une de ces formations aboutit pour le salarié ?
4. Comment l'Etat de Fribourg pourrait-il intervenir, notamment en soutenant mieux les entreprises afin d'encourager les jeunes à suivre ces formations professionnelles supérieures et ainsi alléger pour ceux-ci des frais importants?

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).